

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 11 décembre 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-12-10-8

**Service instructeur**  
DGA développement humain et solidarité

**Service consulté**

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU HAUT-RHIN 2020-2022**

Résumé : Une première convention de portée générale, signée le 3 juillet 2001, affirmait déjà une volonté réciproque de développer une coopération entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin dans des domaines communs d'intervention.

Actualisée en 2011 pour l'adapter notamment aux nouvelles logiques de territorialisation de l'action sociale, la convention cadre départementale de partenariat portait sur 7 thématiques (petite enfance, enfance et jeunesse, insertion, logement et habitat, parentalité, handicap, conduite du travail social). Elle a été renouvelée depuis lors par reconduction expresse.

Dans la même logique, il s'agit aujourd'hui de formaliser les axes majeurs du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la CAF pour la période 2020-2022 à travers une Convention Territoriale Globale.

La présente convention, sans impact financier donnera lieu en 2021 à une déclinaison opérationnelle par voie d'avenant.

Cette convention est en cohérence avec les axes contractualisés entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin et qui arrivent à terme en 2022.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) mobilise son expertise pour assurer le traitement des activités qui relèvent de ses missions prioritaires, à savoir, le traitement et le paiement du juste droit des prestations légales et extra-légales dans une logique de qualité de service et de proximité. De plus, la CAF assure l'accompagnement des services et structures pour lesquels elle apporte une expertise, une ingénierie, des financements et des outils.

Ainsi, la CAF assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l’environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l’autonomie, à l’insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Chef de file de l’action sociale, le Département développe des politiques départementales relatives à l’insertion, au logement, à la lutte contre la précarité, à l’action sociale de proximité, à la protection de l’enfance, à la protection maternelle et infantile et promotion de la santé, à la protection des majeurs vulnérables, à l’autonomie et au handicap. L’ensemble de ces politiques est décliné en articulation étroite avec les partenaires et acteurs locaux.

La coopération entre la CAF et le Département est ancienne et plurielle. La présente convention de partenariat complète les conventions thématiques existantes relatives par exemple au rSa (convention de gestion du revenu de Solidarité active) ou encore aux familles (Schéma départemental des Services aux Familles). Elle s’est appuyée sur un diagnostic territorial réalisé conjointement entre le Département et la CAF et annexé à la présente convention.

La Convention Territoriale Globale cadre entre le Département et la CAF est conclue pour 3 ans (2020-2022).

Elle a pour ambition de marquer un engagement commun pour le territoire haut-rhinois autour de 5 axes stratégiques :

**1. Favoriser l’accès aux droits en renforçant les articulations partenariales pour faciliter l’accueil et l’orientation des personnes et des familles et en renforçant le développement de l’administration électronique et l’inclusion numérique.**

Il s’agira notamment de simplifier l’accès aux droits, de consolider l’accompagnement des publics les plus fragiles ou encore d’œuvrer pour une offre de service d’inclusion à l’attention des personnes les plus en difficulté.

**2. Contribuer à améliorer l’offre en matière d’accueil du jeune enfant notamment dans le cadre des parcours d’insertion et de l’accueil des enfants en situation de handicap.**

À travers cet engagement, il s’agira de poursuivre le développement d’une offre d’accueil diversifiée et adaptée aux besoins des familles, notamment dans les territoires prioritaires, pour les personnes en insertion ou encore les enfants porteurs d’un handicap.

**3. Encourager l’autonomie des jeunes notamment des jeunes sortants de l’ASE (logement, ressources, formation, emploi) en soutenant leur engagement citoyen, leurs projets et en leur donnant un meilleur accès à l’information sur leur orientation.**

**4. Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et parental, dans le but de renforcer les liens familiaux et en veillant à un équilibre territorial de l’offre.**

**5. Contribuer à la politique du logement en général et du logement des jeunes en vulnérabilité en particulier.**

Ces axes stratégiques feront l’objet d’une déclinaison opérationnelle et d’un plan d’action par voie d’avenant en 2021.

Pour porter ces engagements communs, les parties s’engagent à mettre en place un Comité de Pilotage Stratégique et un Comité de Suivi Technique.

Cette convention est une convention de partenariat sans impact financier pour le Département.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion en date du 4 décembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le présent rapport ainsi que la Convention Territoriale Globale 2020-2022 entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, jointe en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer cette convention précitée,
- de prendre acte que le Président ou son représentant est membre du Comité de Pilotage Stratégique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT

Rémy WITH